

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

---

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD483

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille et M. Baupin

-----

### ARTICLE 10

A la fin de l'alinéa 2, supprimer les termes :

« et dans des conditions assurant l'absence d'impact négatif sur les capitaux propres de SNCF Mobilités et de SNCF Réseau ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose le transfert du foncier des gares de voyageurs à SNCF Réseau tout en laissant l'activité de gestion des gares au sein de SNCF Mobilités.